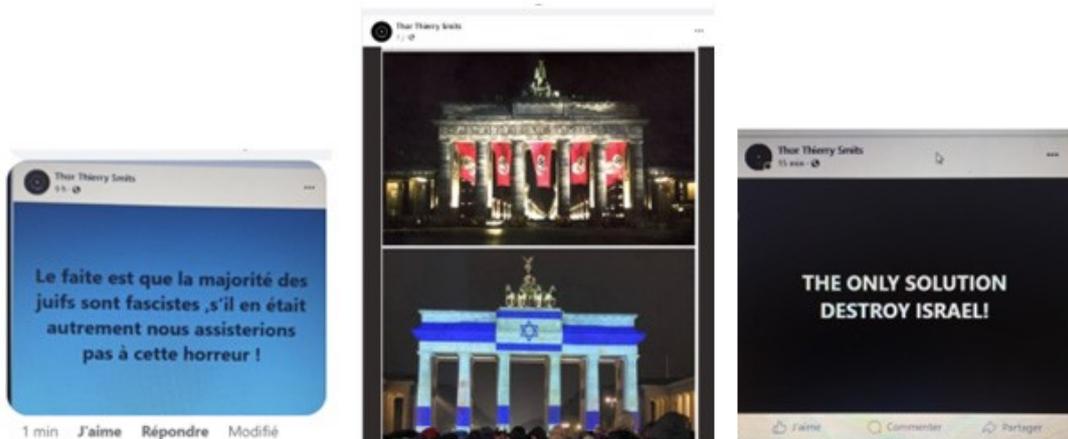


Dépôt de plainte contre le chorégraphe Thierry Smits

L'Institut Jonathas a déposé plainte auprès du Procureur du Roi contre le chorégraphe Thierry Smits pour incitation à la haine, antisémitisme et négationnisme.

Cette plainte a pour fondement des posts sur Facebook où M. Smits incite à la haine des Juifs, minimise l'horreur de la Shoah, assimile l'Etat d'Israël au régime nazi et appelle à la destruction pure et simple de cet Etat. Sont reproduits ci-après quelques-uns de ses posts.

M. Smits cible les Juifs en tant que peuple, lorsqu'il affirme que « *la majorité des Juifs sont fascistes* ». Il banalise la Shoah et porte atteinte à la mémoire des millions de Juifs qui en ont été victimes, lorsqu'il nazifie l'Etat d'Israël. Il n'exprime pas une opposition à la politique du gouvernement israélien, mais appelle à la destruction d'un Etat, lorsqu'il écrit « *the only solution, destroy Israel* ».



Toutes les violences commencent par des mots. Il est de la responsabilité des intellectuels et des artistes de ne pas inciter au pire. Ceci vaut notamment pour M. Smits, danseur et chorégraphe belge couronné de plusieurs prix, fondateur en 1990 de la Compagnie Thor, acteur reconnu du monde de la danse et des arts et qui bénéficie du soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Institut Jonathas attend de la justice, des acteurs publics et du monde de la culture une tolérance zéro vis-à-vis de toute forme de haine, de racisme, d'antisémitisme, de négationnisme ou de discrimination.

Créé en mars 2024, [l'Institut Jonathas](https://www.institutjonathas.org) est un centre d'études et d'action contre l'antisémitisme et contre tout ce qui le favorise en Belgique.

Contact presse : presse@jonathas.org